



Litige couturière pour ma robe de mariée

Par **sab74**, le **07/08/2009** à **12:22**

Bonjour,

J'ai fait faire ma robe de mariée par une couturière X spécialisée en création. A 2 semaines du jour J, elle m'a rendu un travail sans rapport avec le prix qu'elle m'a fait payer: 1100€ pour un vêtement tâché (le bustier était sale avec des tâches noires et marrons), mal fait, bâclé et uniforme (le vêtement ne correspond pas à du sur mesure). J'ai donné le bustier au pressing: X a fait un travail tellement pas net, que tout l'intérieur s'est décousu, les matériaux qu'elle a utilisés et qu'elle m'a fait payer au prix fort sont inadéquates et de mauvaise qualité. Du coup, à 2 semaines du mariage, je dois le faire refaire entièrement par 1 autre couturière Y, qui a émis 1 avis sur le travail de X: "travail bâclé, de feignante, non seyant, et ne valant pas du tout le prix demandé" selon ses propres termes. De plus, au dernier essayage avec X, la jupe avait 3 cm de trop à la taille, X m'a accusé et s'est énervée contre moi en disant que j'avais maigri et que c'était de ma faute, or je n'ai pas perdu 1 g. Elle s'est contentée de "rabattre les côtés de la jupe et a cousu pour que la jupe soit à ma taille", du coup, il y a "2 bosses" sur les côtés de ma jupe de mariée, qui est en plus trop juste maintenant et se rerouve au-dessus du nombril alors qu'il était "une taille basse" à l'origine. Je dois également faire des arrangements sur la jupe par Y pour qu'elle m'aille. Je considère que X a manqué à ses obligations de résultat et de moyens: le prix payé n'a rien avoir avec son travail, elle a utilisé les moyens les faciles et de basse qualité pour effectuer son travail, elle ne m'a aucunement conseillé, elle m'a menti et manipulé par ses énervements, ses cris, hausse de ton, lorsque je lui faisais 1 réflexion, du coup, je n'osais plus rien dire. Je suis déçue, le plus beau jour de ma vie est gâché par cette couturière, j'en ai mal au coeur et n'en dors plus à 2 semaines du jour J, je considère que tout ceci n'est pas normal. Je n'ai pu faire aucune opposition (à 2 semaines, il a fallu faire vite pour que j'ai une robe) elle encaissé le chèque le lendemain de sa remise et considère que tout ceci est ma faute parce j'ai soit-disant maigri et grossi, et de la faute du pressing. Je peux obtenir des attestations de Y, du pressing et de toutes les personnes ayant vu le vêtement assurant qu'il n'était pas en état et que la couturière a mal fait son travail. Quels sont les moyens à ma disposition pour réparer ce préjudice? Que puis-je

demander?

Par **chris34500**, le **17/09/2013 à 09:11**

Linda36

quel type de problème similaire avez vous eu ? c'est bizarre on voit de plus en plus de message similaires à vocation publicitaire !

Si maintenant les juristes usent de méthodes aussi douteuses pour se faire connaître, j'ai de forts doute sur l'état d'esprit des gestionnaires de ce site internet.

A bon entendeur...